

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**  
**Par délégation de l'Assemblée délibérante**  
**(Délibération n°3 du 21 mai 2014)**

**Séance du 3 juillet 2018**

Présents :

MME Odile BEGORRE-MAIRE  
M. Denis BERGEROT  
M. Jean-François GRANDBASTIEN  
M. Dominique GRANDIEU  
M. Philippe HALLIER  
MME Renée HENRY  
M. Jean-Pierre HUET  
M. Denis MACHADO  
M. Jean-Jacques MAXANT  
MME Martine SCHREIBER  
M. Laurent TROGLIC  
M. Bernard VERGANCE

Ayant donné pouvoir :

MME Jeannine DOUGOUD à MME HENRY

Excusés :

M. Sébastien DOSE  
MME Martine DROUOT  
M. Antony KUHN  
M. Sébastien POINT

---

**N°08 – DB du 03/07/2018**

**Rapporteur : M. BERGEROT**

**Soutien à l'atelier étudiant "ARTEM au fil de l'eau" porté par  
l'Ecole des Mines de Nancy – Versement d'une subvention**

Le Bassin de Pompey a été sollicité par Mme Dominique BENMOUFFEK, Maître de Conférences à l'Ecole des Mines de Nancy et en charge d'un atelier regroupant des étudiants de plusieurs cursus (Mines, ICN, Arts et Design), dénommé « ARTEM au fil de l'eau ».

L'objectif de cet atelier est d'amener les élèves à développer une vision pluridisciplinaire des voies de communication liées à l'eau douce et de se projeter pour imaginer les besoins économiques, écologiques et humains du futur (20 séances annuelles sur 2 ans de scolarité).

Le Bassin de Pompey portant actuellement des projets structurants autour des voies d'eau, à visée économique et touristique, il est proposé de donner suite au projet en deux temps, par la déclinaison des 2 actions suivantes :

Action n°1 en 2017/2018 : rencontres et échanges dans le cadre défini par l'atelier.

Action n°2 en 2018/2019 : production étudiante sur l'aménagement des haltes fluviales et/ou leur mise en tourisme (Projet d'aménagement et/ou évènementiel).

Un soutien du Bassin de Pompey à hauteur de 1 000 € par action pourrait être envisagé.

Il est proposé au bureau délibératif de soutenir cet atelier et ce partenariat en allouant une subvention d'un montant total de 2 000 € à l'association ARTEM Nancy. Il sera procédé à un versement de 1 000 € par action déclinée.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission des services à la population du 31 mai 2018,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'apporter son concours et de soutenir l'atelier ARTEM en allouant une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association ARTEM Nancy.

**IMPUTE** les dépenses nécessaires sur la ligne 020 6570 du budget principal 2018.

## VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance  
le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---  
Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGR LIC**